



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00055

Numéro SIREN : 480 662 964

Nom ou dénomination : SARL 4EME VUE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt 2099

SARL 4EME VUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 36 Rue Couraye
50400 GRANVILLE
480 662 964 RCS COUTANCES

POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 4699
LE 19.07.2016
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

P. Buis

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

Le 30 juin 2016, à 18h00, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents à l'Assemblée :

- Monsieur Jean-Philippe VOISIN, détenteur en Pleine Propriété de 100 Parts sociales,
- Madame Line LEMARIE, détenteur en Pleine Propriété de 100 Parts sociales.

Total des parts détenues par les associés présents : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Philippe VOISIN préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits à l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ds

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion de la Gérance et de son rapport sur les conventions réglementées, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

Reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, notamment à la société d'avocats FIDAL, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive 'D' followed by a long horizontal stroke.